



**PLAN DE VIGILANCE - 2018-2019**

**MEUBLES IKEA FRANCE SAS**

## ÉDITO

### Walter Kadnar, Président de Meubles IKEA France

Améliorer le quotidien du plus grand nombre, telle est la vision qui nous guide. Cela nous donne un objectif commun fort et l'occasion de faire de grandes choses.

Depuis sa création, Meubles IKEA France est pleinement engagée dans la vision d'IKEA, laquelle s'inscrit naturellement dans la recherche de construction d'un modèle commercial durable et respectueux des droits humains, des libertés fondamentales, de la santé et la sécurité et de l'environnement.

Nous mesurons pleinement l'impact de notre contribution à ce projet d'avenir. Les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies, qui sont notamment utilisés comme repères pour faire évoluer notre façon de travailler, englobent de nombreux défis mondiaux et appels à l'action pour le développement durable. La stratégie développement durable « *People & Planet Positive* », mise en œuvre depuis 2012 au sein d'IKEA, s'inscrit dans la gestion de trois défis qui impactent nos activités et celles de nos clients : un mode de vie sain et durable ; une économie circulaire et un impact positif sur le climat ; l'équité et l'égalité.

Outre les procédures et politiques impulsées au niveau d'Inter IKEA et du Groupe INGKA nous développons également nos propres mesures en vue de pérenniser sur le long terme la démarche de vigilance entreprise depuis plusieurs années, que nous adaptions aux réalités et enjeux locaux.

Dans le cadre de cette démarche, nos collaborateurs jouent un rôle clé.

Notre plan de vigilance rend compte des dynamiques de vigilance qui nous guident dans notre façon de travailler et qui sont portées à la connaissance de nos parties prenantes. L'ouverture sur les autres et la recherche de dialogue relèvent notamment de ce que nous favorisons l'écoute, l'apprentissage et le partage des connaissances.

## AVANT-PROPOS

Améliorer le quotidien du plus grand nombre, telle est la vision qui nous guide. Cela nous donne un objectif commun fort, et l'occasion de faire de grandes choses.

Depuis sa création, la société Meubles IKEA France SAS (« MIF » ou la « Société ») est pleinement engagée dans la vision d'IKEA, laquelle s'inscrit naturellement dans la recherche de construction d'un modèle commercial durable et respectueux des droits humains, des libertés fondamentales, de la santé et la sécurité et de l'environnement.

Dans ce cadre, MIF met non seulement en œuvre l'ensemble des procédures et politiques d'IKEA, mais aussi ses propres mesures en vue de pérenniser la démarche de vigilance qu'elle a entreprise depuis plusieurs années, prenant en compte les réalités et enjeux locaux.

Le présent plan de vigilance (le « Plan de vigilance ») est établi dans le cadre de la loi sur le devoir de vigilance n° 2017-399 du 27 mars 2017 (la « Loi sur le devoir de vigilance »), relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre. Le Plan de vigilance vise à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales (ensemble, les « droit humains »), la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités de la Société et de celles de ses sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie.

MIF présente ici la mise en œuvre opérationnelle de son engagement et de sa démarche de vigilance en lien avec sa responsabilité sociale, sociétale et environnementale, laquelle suit l'évolution de ses activités et de sa structure.

## INTRODUCTION

MIF accorde une importance particulière au respect des droits humains, aux libertés fondamentales, à la santé et la sécurité, à l'environnement, ainsi qu'aux lois et réglementations applicables.

MIF promeut, depuis sa création, des valeurs de cohésion, le souci des personnes et de la planète, la conscience des coûts, la simplicité, le renouvellement et l'amélioration, la différence, le sens des responsabilités et le leadership.

MIF a pour ambition de permettre aux personnes de vivre un quotidien plus sain et plus durable, en mettant l'accent sur l'efficacité et les fonctionnalités de la maison. Les produits et solutions proposés sont abordables et servent la gestion efficace de l'eau, de l'électricité, des énergies renouvelables, des déchets. Nous attachons une importance particulière à ce que nos produits soient conçus dans le respect de la qualité, forme, fonction, prix bas et développement durable. Ces exigences se sont d'ailleurs renforcées ces dernières années dans un contexte de forte croissance : un environnement de l'ameublement en évolution permanente et le développement de l'activité « food ».

Dans ce cadre, les 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies servent de repères pour faire évoluer notre façon de travailler. La stratégie développement durable « *People & Planet Positive* », mise en œuvre depuis 2012 au sein d'IKEA, s'inscrit dans la gestion de trois défis qui impactent nos activités et celles de nos clients : un mode de vie sain et durable, une économie circulaire et un impact positif sur le climat, l'équité et l'égalité. Nous mesurons pleinement l'impact de notre contribution à ce projet d'avenir.

## Organisation et structure

Le groupe IKEA repose sur un modèle d'entreprise appelé franchisage, ce qui signifie qu'un certain nombre de personnes et de sociétés détenues par différents propriétaires (les « franchisés ») travaillent sous la marque IKEA.

Inter IKEA Systems B.V. (« Inter IKEA ») est le propriétaire et le franchiseur mondial d'IKEA, qui développe le « concept IKEA » et veille à sa mise en œuvre sur tous les marchés.

Le Groupe Inter IKEA est le groupe de sociétés qui relie les franchisés IKEA au développement de la gamme et aux fournisseurs, et aligne l'orientation stratégique globale d'IKEA, en vue de créer un quotidien meilleur pour le plus grand nombre.

- Le Groupe Inter IKEA est - propriétaire du « concept IKEA » et est le franchiseur mondial d'IKEA.
- Responsable du développement et de l'approvisionnement es produits de la gamme IKEA.
- Fabrique des produits d'ameublement IKEA.

Les franchisés gèrent les activités courantes de la vente au détail et paient pour cela une franchise.

Le Groupe INGKA est le plus grand franchisé IKEA, et un partenaire stratégique d'Inter IKEA, avec 367 magasins sur 30 marchés, comptant plus de 158.500 collaborateurs.

MIF est une filiale du Groupe INGKA.

MIF est une société française ayant pour activités principales :

- ▶ La vente au détail de meubles, objets mobiliers et plus généralement, tous produits d'ameublement et décoration commercialisés sous la marque IKEA.
- ▶ La restauration en libre-service et de vente de tous types de produits alimentaires.

## Périmètre de vigilance

Meubles IKEA France présente ici le bilan des actions menées sur le plan social, sociétal et environnemental entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 31 aout 2019 (l'« Exercice social »).

Au cours de l'Exercice social, MIF a employé 10.182 salariés. La Société ne détient aucune filiale.

MIF accorde une importance certaine à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité au travail, ainsi que l'environnement, pouvant résulter :

1. Des activités de la Société (la vente au détail et la restauration) ;
2. Des activités de ses fournisseurs ; et
3. Des activités de ses sous-traitants.

En France, MIF a une activité de vente de mobilier et de restauration. Les produits vendus en magasin sont fournis par une entité du Groupe Inter IKEA.

En conséquence, s'agissant d'un distributeur, les fournisseurs directs de MIF sont principalement :

- Des prestataires de services : prestataires de nettoyage, de sécurité et de gestion des déchets en magasin et de la livraison au domicile des clients,
- Certains fournisseurs alimentaires ; concernant les aliments qui ne sont pas sourcés au niveau Groupe,
- Des fournisseurs d'« achats indirects » : fourniture de produits et services requis pour mener les activités de la Société ; ce qui inclut l'équipement disponible en magasin ou dans les bureaux.

## 1. Cartographie des risques

En France, nous exerçons nos activités à travers 34 magasins IKEA qui, localement, présentent des contextes économiques et socio-culturels variés et des métiers qui sont susceptibles de présenter des risques relatifs aux droits humains, à la santé et la sécurité et à l'environnement.

### - *Méthodologie de la cartographie*

L'identification, l'évaluation puis la gestion des risques de Meubles IKEA France fait partie de la culture d'entreprise de la Société. Un « *risk management process* » a été mis en place en 2016.

En juillet 2017, la fonction Compliance de Meubles IKEA France a établi une première cartographie des risques relative aux activités de la Société, en termes d'enjeux financiers, réputationnels, commerciaux et humains. Les ateliers d'évaluation des risques se sont tenus en présence de chacune des fonctions de Meuble IKEA France et des départements Risk, Legal et Compliance.

Cette cartographie a été mise à jour à la fin de l'Exercice social, afin de se concentrer plus spécifiquement sur les risques humains, de libertés fondamentales, de santé et sécurité et environnementaux liés à l'activité de MIF, celle de ses fournisseurs (directs ou indirects) et sous-traitants.

### - *Résultats de la cartographie*

En 2019, la cartographie des risques spécifiques aux enjeux en matière de droits humains, de santé et de sécurité et environnement a été établie aux fins d'identifier les enjeux saillants de MIF. Les risques identifiés sont (par ordre alphabétique) les suivants :

#### Droits humains et libertés fondamentales (par ordre alphabétique) :

---

- Atteintes à la liberté d'association / droit d'expression / droit syndical
- Atteintes à la liberté de religion
- Atteintes au droit au respect à la vie privée / à la protection des données personnelles
- Conflit avec les communautés locales
- Discrimination
- Niveau de salaires
- Travail des enfants
- Travail dissimulé
- Travail forcé

## **Environnement (par ordre alphabétique) :**

---

- Déforestation / accaparement de terres
- Gestion des déchets
- Pollution de l'air
- Pollution de l'eau
- Pollution du sol
- Pollution sonore
- Pollution visuelle

## **Santé et sécurité (par ordre alphabétique) :**

---

- Accidents avec les biens vendus
- Accidents durant la construction / maintenance
- Accidents logistiques : camions / palettes / chute d'objets
- Attaque terroriste
- Conditions de travail (durée de travail, mouvements répétitifs, manutention, problèmes posturaux)
- Contamination des installations par des bactéries
- Effondrement des structures
- Exposition à des substances nocives
- Incendie
- Risques psychosociaux / harcèlement
- Santé alimentaire / intoxication alimentaire / épidémie

Ces risques ont été ensuite hiérarchisés en fonction de leur évaluation ce qui permet la mise en place de mesures correctives et d'un dispositif de suivi adaptés.

## **2. Les procédures d'évaluation régulière des fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale**

Les règles du Groupe INGKA en matière d'achat sont d'application obligatoire au sein de MIF pour tous les collaborateurs impliqués dans l'achat de produits et services hors assortiment, l'achat de produits alimentaires achetés au niveau national et de prestations de services.

La Norme IWAY, décrite ci-après en section 3, est un Code de Conduite qui énonce nos exigences en matière environnementale, sociale et de conditions de travail, envers tous les fournisseurs et prestataires de service du du Groupe INGKA. IWAY est composé de huit exigences préalables obligatoires (les « IWAY Must »), qui concernent entre autres le travail des enfants, le travail forcé, la santé, la sécurité et l'environnement, et treize autres chapitres avec lesquels les fournisseurs ou prestataires de services doivent se conformer. IWAY est ainsi un code unique, applicable à toutes sortes de partenaires, dans le monde entier.

Le process d'achat vise à s'assurer du respect du Code de conduite fournisseur IKEA, la « Norme IWAY », tout au long de la relation contractuelle.

La procédure d'évaluation régulière régit les relations avec nos fournisseurs de rang 1, ainsi que leurs sous-traitants.

## **2.1. Évaluation des fournisseurs de premier rang au moment de la sélection des fournisseurs**

Le respect des IWAY Must est un prérequis indispensable avant toute contractualisation. Pour s'en assurer, le processus de vérification ci-dessous est appliqué.

### **A. Communication et explication aux fournisseurs potentiels du code de conduite IWAY**

En début du processus d'appel d'offres, les fournisseurs se voient communiquer la Norme IWAY, l'engagement de conformité à IWAY, la Politique IKEA en matière de prévention du travail des enfants et de soutien des jeunes travailleurs et certaines sections IWAY, le cas échéant (concernant le transport ou la lutte contre la déforestation).

### **B. Évaluation du risque de non-conformité au Code de conduite IWAY du fournisseur sélectionné**

Le risque est calculé en fonction :

- Des résultats de l'évaluation réalisée par le fournisseur via le questionnaire PIRA « évaluation préliminaire des risques individuels » établi par IKEA. Le questionnaire PIRA est une grille listant les quatorze chapitres de la charte IWAY (les IWAY Must et les treize autres chapitres). Le fournisseur doit indiquer s'il se conforme, ou non, à chacun des chapitres. Ce questionnaire est déclaratif.
- D'une cotation des risques établie via une base de données externe (risques liés aux secteurs et zones géographiques) et interne (risques évalués sur la base d'audits IWAY), prenant notamment en compte la catégorie de produits, la présence géographique et le secteur d'activité.

### **C. Évaluation initiale en cas d'identification d'un risque de non-conformité au code de conduite IWAY**

L'évaluation initiale est réalisée si le processus a fait ressortir un risque de non-conformité. Elle consiste en un audit sur site avec le fournisseur, pour déterminer si le fournisseur est en mesure de respecter les huit IWAY Must avant la première livraison ou la mise en service.

À l'issue de cet audit, il est ensuite procédé à la signature du contrat à la condition que l'auditeur, sur la base de l'évaluation initiale, ait indiqué que le fournisseur pouvait se conformer aux IWAY Must dans les 12 mois de la signature du contrat.

Si l'évaluation initiale réalisée indique que le risque de non-conformité reste élevé, il est alors procédé à un audit partiel ou total par un auditeur externe à la Société. Le compte-rendu indique quelles mesures correctives doivent être mises en place par le fournisseur afin de se conformer aux 8 IWAY Must. Le fournisseur s'accorde avec MIF pour mettre en place un plan d'action intégrant des mesures correctives. Le fournisseur dispose de quatre-vingt-dix jours pour mettre en œuvre les actions définies dans le plan.

À l'issue de ce délai :

- Si des non-conformités perdurent, ou si les auditeurs considèrent que les pièces qui leur sont envoyées ne sont pas suffisantes, les auditeurs procèdent à un nouvel audit sur site ;

- Si toutes les non-conformités constatées ont été résolues, le fournisseur reçoit l'accréditation « IWAY compliance ».

Les contrats conclus avec les fournisseurs comportent une clause aux termes de laquelle les fournisseurs ou prestataires s'engagent à se conformer, tout au long de la relation contractuelle, au Code de conduite IWAY et indiquant les conditions dans lesquelles un audit peut être conduit par IKEA. Le défaut de mise en place d'actions correctives en cas de manquement IWAY, ainsi que le non-respect du code fournisseur IWAY sont une cause de résiliation des contrats fournisseurs.

## **2.2. Évaluation des fournisseurs de premier rang pendant la relation commerciale établie**

IKEA a mis en place une procédure objective et systématique applicable à l'ensemble des entités du groupe, afin de vérifier la conformité des fournisseurs aux standards IWAY tout au long de la relation commerciale.

### **A. Processus de vérification au long de la relation contractuelle**

Au moins une fois par an, l'évaluation des risques liés à chaque fournisseur est actualisée, en tenant compte des résultats de l'auto-évaluation (questionnaire PIRA), de la cotation du risque, des résultats de l'évaluation initiale et de toute information supplémentaire obtenue concernant le fournisseur, notamment au cours des précédents audits.

Au moins une fois par an, il est procédé à une revue des fournisseurs afin de déterminer la liste des fournisseurs devant faire l'objet d'une évaluation des risques en fonction des secteurs d'activité, pays et historique des fournisseurs.

En fonction du résultat obtenu, il est décidé ou non de procéder à un audit de vérification, annoncé ou non, et de l'étendue de cet audit. L'audit IWAY peut être mené soit par des auditeurs internes à IKEA, soit par une autre société appartenant au groupe IKEA, soit par un cabinet indépendant désigné par IKEA et qui ne pourra toutefois être un concurrent du prestataire.

### **B. Maintien de la conformité**

La conformité au Code de conduite IWAY est assurée tout au long de la relation contractuelle via un dialogue permanent, un suivi régulier au travers de visites et rendez-vous avec le fournisseur, une auto-évaluation annuelle du degré de conformité du fournisseur au Code de Conduite IWAY, des formations, séminaires ou ateliers.

## **2.3. Les procédures d'évaluation des sous-traitants des fournisseurs**

### **A. Prise en compte des sous-traitants lors de la formalisation de la relation commerciale**

Lors de la conclusion de relations contractuelles, le fournisseur s'engage, en cas de sous-traitance, à obtenir l'autorisation de MIF avant de sous-traiter tout ou partie de son activité, à s'assurer du respect des termes du Code de Conduite IWAY par ses sous-traitants et à répondre directement auprès de MIF de toutes les conséquences nées du défaut de conformité à ce Code de Conduite IWAY par ces derniers.

La Norme IWAY, doit être communiquée par le fournisseur à tous ses sous-traitants directs chargés de fournir des produits, des matières premières ou des services pour le compte de MIF.

Le fournisseur doit par ailleurs avoir obtenu le droit de réaliser des audits IWAY chez ses sous-traitants.

Enfin, tous les sous-traitants directs chargés de fournir des produits, matières premières ou services pour le compte de MIF doivent être répertoriés par le fournisseur.

## **B. Contrôle des sous-traitants tout au long de la relation commerciale**

Dans les douze mois qui suivent la première livraison ou prestation de services, la conformité aux exigences IWAY Must des sous-traitants directs identifiés comme à risque doit être vérifiée par le fournisseur conformément au périmètre et au calendrier convenus. Ce contrôle de conformité aux IWAY Must est ensuite répété tout au long de la relation commerciale. Les résultats des audits réalisés sont consignés et communiqués à IKEA sur demande.

## **3. Actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves**

MIF a mis en place un certain nombre de mesures correctives visant à atténuer et prévenir les risques identifiés dans la cartographie tant vis à vis de ses collaborateurs que vis-à-vis de ses fournisseurs et sous-traitants.

### **3.1. Mesures destinées aux collaborateurs de MIF**

#### **A. Le Code de conduite collaborateurs IKEA**

Le Groupe INGKA s'est doté d'un code de conduite en 2012 incitant l'ensemble de ses collaborateurs à agir de façon éthique, ouverte et honnête. Ce code de conduite énonce les principes les plus importants que les collaborateurs doivent suivre pour s'assurer de tous agir comme il se doit. Le code traite de la manière dont les collaborateurs d'IKEA, interagissent ensemble, ainsi qu'avec les clients, les visiteurs, les fournisseurs, les partenaires commerciaux, les autorités publiques et les communautés dans lesquelles IKEA opère.

#### **Le contenu du code de conduite IKEA**

---

##### **▶ Les principes du Code de conduite en interne :**

- 1 Egalité des chances
- 2 Conditions de travail sûres
- 3 Protection des données et informations d'IKEA
- 4 Respect de la vie privée
- 5 Développement durable
- 6 Lutte contre le harcèlement
- 7 Interdiction de la consommation d'alcool et l'usage de stupéfiants au travail.

##### **▶ Les principes du Code de conduite dans les relations externes :**

- 1 Représenter la marque IKEA
- 2 Lutte contre les conflits d'intérêts
- 3 Lutte contre la corruption
- 4 Politique en matière de cadeaux et invitations
- 5 Bon usage du temps et des ressources d'IKEA

## B. Appropriation du Code de conduite par les collaborateurs

Les collaborateurs MIF sont formés afin de comprendre les enjeux prévus par le Code de conduite. Ainsi, les managers et responsables sont encouragés à discuter ou rappeler régulièrement les règles mentionnées dans le Code, afin de s'assurer de leur application quotidienne dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

### 3.2. Mesures destinées aux fournisseurs

#### A. Le Code de conduite fournisseurs – La Norme IWAY

Développé en 2000, le Code de conduite fournisseur, dénommé la Norme IWAY (*the IKEA Way on Purchasing Products, Materials and Services*) reprend les obligations minimales imposées par IKEA en matière d'environnement et de conditions sociales et de travail qui doivent être respectées lors de l'achat de produits, matières premières et services. Ce document sert de socle commun à la maîtrise des impacts sociaux et environnementaux sur la chaîne d'approvisionnement.

La Norme IWAY est un standard IKEA fondé sur des normes internationales : les huit conventions fondamentales de la Déclaration de l'OIT de juin 1998, les Principes et Droits Fondamentaux au Travail ainsi que sur les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies lancé en l'an 2000.

Pour définir le contenu de la Norme IWAY, IKEA se base sur les réglementations nationales les plus strictes et les plus exigeantes, érigées en standard international applicable à tous et partout. La Norme est régulièrement actualisée et complétée pour répondre aux problématiques actuelles et tenir compte des risques identifiés au niveau des fournisseurs.

#### Thèmes traités par la Norme IWAY

---

##### ▶ Les exigences « IWAY MUST »

- 1.1 Travail des enfants
- 1.2 Travail forcé et obligatoire et travail servile
- 1.3 Éthique des affaires
- 1.4 Atteinte grave à l'environnement
- 1.5 Santé et sécurité au travail
- 1.6 Heures de travail
- 1.7 Salaires
- 1.8 Assurances contre les accidents de travail

##### ▶ Les principes IWAY

- 2 Conditions générales
- 3 Éthique des affaires
- 4 Environnement
- 5 Produits chimiques
- 6 Déchets
- 7 Situations d'urgence et prévention des incendies
- 8 Santé et sécurité au travail
- 9 Recrutement, durée du travail, salaires et avantages
- 10 Logement
- 11 Travail des enfants et des jeunes travailleurs
- 12 Discrimination

- 13 Activités et implication des salariés/travailleurs
- 14 Harcèlement, abus et mesures disciplinaires

Ce Code de conduite s'accompagne par ailleurs de volets spécifiques :

- La Politique IKEA en matière de prévention du travail des enfants et de soutien des jeunes travailleurs, qui interdit le travail des enfants et soutient l'emploi décent des jeunes travailleurs ;
- La Norme de gestion forestière IWAY, qui interdit l'utilisation de bois provenant de sources impliquées dans des conflits liés à la forêt ou d'exploitations illégales ;
- La Norme de Transport IWAY.

#### **B. Clause contractuelle respect IWAY**

Une clause contractuelle stipulant le respect des dispositions prévues par la charte IWAY est insérée dans les contrats conclus avec les fournisseurs et prestataires de services.

#### **C. Certifications et approvisionnement responsable**

##### **- Certification Forest Stewardship Council :**

Le bois utilisé par IKEA provient essentiellement de forêts conformes à la certification Forest Stewardship Council (FSC) ou est issu du recyclage. Ce procédé de certification s'attache à respecter les principes suivants :

- Respecter les réglementations ;
- Respecter les droits des travailleurs et offrir de bonnes conditions de travail ;
- Agir en conformité et les droits des populations autochtones ;
- Assurer de bonnes relations avec les communautés ;
- Assurer une répartition équitable des bénéfices générés par la forêt ;
- Minimiser les impacts environnementaux négatifs ;
- Planification de la gestion ;
- Assurer un suivi et une évaluation ;
- Hautes valeurs de conservation ;
- Mise en œuvre des activités de gestion.

##### **- Certification Forest Management (FM) :**

Le bois utilisé est majoritairement certifié Forest Management, qui prévoit :

- La vérification que les pratiques de gestion forestière sont conformes aux principes et critères de la certification FSC ;
- La gestion responsable des forêts grâce à des contrôles réguliers ;
- Les petits exploitants et les communautés peuvent accéder à des options de certification abordables.

- **Certification Chain of Custody (CoC) :**

IKEA s'approvisionne en bois certifiés Certification Chain of Custody (CoC), assurant la traçabilité et la conformité des filières d'approvisionnement.

- **Certification Better Cotton Initiative :**

Le coton est l'une des matières premières les plus importantes utilisées par IKEA. Depuis plus de 10 ans, IKEA, le WWF et d'autres partenaires ont créé la Better Cotton Initiative (BCI), une organisation visant à améliorer la production mondiale du coton pour l'industrie, les gens et la planète. IKEA s'approvisionne majoritairement en coton répondant aux critères établis par la BCI.

Depuis le 1er septembre 2015, tout le coton des produits IKEA provient de sources plus durables, ce qui signifie qu'il est soit recyclé, soit cultivé en consommant moins d'eau, d'engrais et de pesticides chimiques.

- **La certification Roundtable on Sustainable Palm Oil :**

IKEA soutient le renforcement des principes et critères qui constituent la norme Roundtable on Sustainable Palm Oil. 100% de l'huile de palme utilisée dans les bougies et 89% de l'huile de palme utilisée dans les aliments provient de sources durables.

- **Certification Global Food Safety Initiative :**

Tous les fournisseurs de produits alimentaires vendus dans les magasins IKEA sont certifiés Global Food Safety Initiative (« GFSI »). Cette certification permet un audit indépendant des systèmes de sécurité alimentaire et les certifie selon les exigences des normes de la GFSI.

Le GFSI s'appuie notamment sur la norme BRC Global Standard for Food Safety, norme à laquelle se conforment les fournisseurs IKEA et qui promeut les principes suivants :

- L'encouragement du développement d'une culture de sécurité des produits ;
- L'élargissement des exigences en matière de surveillance de l'impact des cultures sur de l'environnement ;
- L'encouragement ses sites à développer davantage les systèmes de sécurité et de défense alimentaire ;
- La clarification des exigences relatives aux zones à haut risque environnemental et de sécurité alimentaire ;
- Fournir une meilleure transparence pour les sites de fabrication d'aliments pour animaux ;
- Assurer l'applicabilité et l'étalonnage à l'échelle mondiale de l'Initiative mondiale pour la sécurité sanitaire des aliments (IMSA).

- **Certification UTZ :**

Le thé, café et chocolat servis au sein du restaurant IKEA sont certifiés UTZ. Cela signifie qu'ils ont été produits conformément à des exigences strictes, définies par une organisation indépendante afin d'assurer une agriculture durable et des conditions de travail équitables. Cette certification prévoit l'établissement d'un Code de conduite pour les fournisseurs, construit à partir d'un ensemble de

critères économiques, sociaux et environnementaux pour la production responsable de café, de cacao et/ou de thé.

Les denrées produites selon ces codes répondent aux critères de production responsable, tels que la protection des droits du travail, l'utilisation responsable des produits agrochimiques, les normes pour la gestion agricole efficace et l'accès à l'éducation et la santé.

- **Certification ASC-MSC :**

Tous les produits de la mer servis au restaurant IKEA et vendus à l'Épicerie suédoise sont certifiés ASC (Aquaculture Stewardship Council) ou MSC (Marine Stewardship Council), garantissant ainsi une traçabilité complète.

#### **4. Mécanismes d'alerte**

Chez IKEA, nous encourageons une culture ouverte basée sur la confiance et une communication honnête. Nous promovons également une culture qui ne tolère pas les écarts de conduite.

MIF a mis en place dès 2014 un dispositif d'alerte professionnelle ouvert à tous les collaborateurs

Ce mécanisme d'alerte professionnelle sera ouvert aux fournisseurs externes (agence d'intérim, ménage et sécurité) au cours du prochain exercice.

Ce mécanisme d'alerte a été revu pour tenir compte des dispositions de la loi Sapin 2 et de la loi sur le devoir de vigilance. Une description de ce mécanisme est mise à la disponibilité des collaborateurs par le biais de l'Intranet. Les collaborateurs bénéficient également dans les 6 mois de leur arrivée, puis tous les 2 ans, d'une formation relative au mécanisme d'alerte.

Le dispositif d'alerte mis en place vise à encourager les salariés à faire part, s'ils en ont eu personnellement connaissance, de conduites ou de situations susceptibles d'entraîner une violation du Code de conduite, qui promeut la santé et la sécurité au travail, les libertés fondamentales, le développement durable et la lutte anti-corruption.

Chaque collaborateur peut faire remonter une alerte via des voies internes, lesquelles sont constituées par le responsable direct, le responsable département, le responsable sécurité locale ou le responsable ressources humaines.

Chaque collaborateur peut également se servir de la « Ligne de Confiance » par téléphone ou via Internet, qui lui permet gratuitement rapporter les problèmes professionnels rencontrés. Pour des raisons de confidentialité, le signalement est reçu par une société indépendante située aux Pays-Bas. Le signalement est communiqué au responsable de la ligne de confiance IKEA, qui procède à une première analyse du problème soumis, puis transmet le dossier à un responsable Ressources humaines ou au responsable Risque compétent.

Conformément à loi Sapin 2, MIF a prévu dans son dispositif que les salariés ne font pas l'objet de sanctions, ni de mesures discriminatoires lorsqu'une alerte a été lancée de bonne foi. De même l'entreprise a mis en œuvre tous les moyens pour assurer la protection des données personnelles et de la confidentialité des lanceurs d'alerte et des informations transmises dans ce cadre.

Le mécanisme d'alerte a été présenté au comité central d'entreprise lors de sa mise en place en 2014.

## **5. Dispositif de suivi**

Le Governance & Risk & Compliance Committee est chargé du pilotage et du suivi du plan de vigilance, afin de s'assurer de son déploiement efficace sur la durée, dans un souci d'amélioration continue.

Dans ce cadre, le Governance & Risk & Compliance Committee :

- Se réunit à une fréquence de 2 fois par an ;
- S'assure de la mise à jour annuelle de la cartographie des risques et du plan de vigilance.

A ce titre, chaque manager est annuellement responsable de la mise à jour et du suivi des fiches de risques relevant de son périmètre, qu'il transmet au Governance & Risk & Compliance Committee. Ainsi, les managers doivent s'assurer, avec l'aide de leurs équipes, de la bonne application du plan de vigilance concernant les activités leur incombant. En particulier, cette mise à jour permet de suivre l'évolution des risques bruts et nets, ainsi que d'évaluer et de compléter régulièrement les mesures correctives mises en place dans le cadre du plan de vigilance.

En complément, les dispositifs de contrôle interne et d'audit existants (audits, *reporting*, formations) permettent de s'assurer de l'efficacité de la démarche et de son adaptation continue.

En outre, le comité reporte à l'instance dirigeante, qui s'assure à cette occasion du déploiement efficace de la démarche.

### ***5.1. Suivi qualitatif de la démarche de vigilance***

D'un point de vue opérationnel, MIF s'appuie sur l'outil VOICE afin d'évaluer plusieurs domaines de performance jugés essentiels pour qu'IKEA soit notamment en mesure de mettre en place un lieu de travail agréable pour tous les collaborateurs. L'outil permet, au travers d'un sondage effectué auprès des collaborateurs MIF, de contrôler les conditions de travail. VOICE fournit ainsi des indications précieuses relatives à l'appréciation et au suivi des risques psychosociaux et de harcèlement.

Par le biais de ce sondage, les collaborateurs MIF peuvent donc faire remonter les éventuelles difficultés rencontrées dans le cadre de leurs fonctions, afin que des mesures soient rapidement mises en œuvre. Sont pris en compte les indicateurs suivants :

- Développement de compétence ;
- Délégation de responsabilité ;
- Ouverture ;
- Travail collectif ;
- Oser être différent ;
- Responsabilité ;
- Esprit d'initiative ;
- Respect mutuel et esprit d'équipe ;
- Efficacité ;
- Objectifs ;
- Engagement IKEA ;
- Compétence ;

- Engagement individuel ;
- Développement durable :
- Compétence clients et business ;
- Valorisation de la marque ;
- Prise de responsabilité ;
- Compétence professionnelle.

## **5.2. Suivi quantitatif de la démarche de vigilance**

En complément, des indicateurs quantitatifs sont mis en place afin d'assurer un suivi objectif de la démarche.

### **A. Le suivi des risques**

#### **▶ Les risques relatifs aux droits humains, libertés fondamentales, santé et sécurité**

Les indicateurs de performance en lien avec les droits humains, la santé et la sécurité se fondent sur le nombre d'accidents mortels, le nombre de jours perdus par maladie, le nombre d'accidents du travail, le taux/ la fréquence d'accidents du travail]. Ces résultats sont compilés annuellement, puis analysés par le responsable QHSE/People & Culture.

#### **▶ Les risques environnementaux**

Les politiques et actions mises en œuvre en matière de développement durable dans les magasins sont remontées via un outil de collecte de données « Sustain Platform » pour lequel les responsables développement durable, RSE ou Facility Management sont en charge et ont reçu des droits d'accès correspondant à leur champ d'action et leur périmètre géographique.

L'outil « Sustain Platform » vise à améliorer la performance, et le suivi de certains indicateurs de développement durable (tels que la réduction des consommations d'énergies, la réduction des émissions, la part des énergies renouvelables, les consommations d'eau, la production de déchets) chez IKEA, pour que l'impact sociétal et environnemental d'IKEA devienne positif.

En outre, en vue de rendre compte de manière effective, du suivi des risques en matière environnementale, MIF entend développer durant le prochain exercice social, des indicateurs clés de performance significatifs rendant compte des démarches entreprises en vue de réduire l'empreinte environnementale de la Société.

Les résultats seront compilés annuellement, puis analysés par le responsable Facility Management.